ART. 10 N° I-444 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º I-444 (Rect)

présenté par Mme Rabault

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 30, substituer à la première occurrence de l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.